



**Dossier environnement :
«Au fil du Giffre » voit le jour**



Interview
Manon Petit-Lenoir,
un parcours prometteur

Chers habitants des Montagnes du Giffre,

dans ces années de grands changements que nous vivons, la réorganisation des territoires et des collectivités est à la fois une nécessité afin d'appréhender au mieux l'avenir, mais constitue également un ensemble d'obligations réglementaires qui ne sont pas toujours partagées par les élus locaux que nous sommes. Néanmoins, aujourd'hui les choses se précisent et s'accélèrent avec les mises en place des directives des lois : MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles), NOTRe (Nouvelle Réorganisation Territoriale de la République) et bientôt l'Acte II de la loi Montagne.



C'est dans une volonté de construire ensemble notre territoire que nous avons mutualisé nos réflexions et proposé une organisation avec les Offices de Tourisme afin de préparer au mieux le transfert de la compétence de la promotion du tourisme en gardant à l'esprit les volontés et la dynamique locale. C'est également avec cette même volonté que nous avons fait le choix de passer à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1er janvier 2017, en plus d'être soucieux quant à la limitation de la pression fiscale exercée sur les ménages.

Cette réorganisation territoriale ne nous empêche pas d'avancer sur les projets et de porter des investissements comme la future déchetterie et les conteneurs semi-enterrés, le schéma directeur de la randonnée et les travaux réalisés sur les itinéraires, le schéma d'accueil enfance/jeunesse et l'investissement dans les structures d'accueil, le Plan Pastoral Territorial et ses actions... La Communauté de Communes est aussi un soutien aux sportifs de haut niveau. Et à travers ces quelques lignes nous saluons également l'engagement sportif et les résultats de Manon Petit - Lenoir, qui contribue ainsi à la notoriété de notre territoire.

Je vous souhaite à tous une belle saison hivernale, de bonnes fêtes et une heureuse année 2017.

Stéphane BOUVET
Président de la Communauté de Communes
des Montagnes du Giffre

Territoire	p 3	Service enfance jeunesse	p 14
Dossier: les sentiers	p 4	Animations et services	p 16
Interview à Manon Petit-Lenoir	p 6	Partenaires de la CCMG	p 18
Environnement	p 8	Découvrir ou redécouvrir	p 19
Fiscalité	p 11	Tourisme	p 19
Finances et budget	p 12	Agenda	p 20

Du nouveau à la Communauté de Communes

La collectivité accueille deux nouvelles collaboratrices. Nous leur souhaitons pleine réussite dans leurs nouvelles missions



Frédérique Violland a intégré la CCMG en septembre 2016. Elle occupe le poste de chargée d'accueil et occupait précédemment la même fonction à la Mairie de Mieussy.



Armel Mignon a intégré la CCMG en mai 2016. Elle occupe les fonctions de chargée du service enfance/jeunesse et d'assistante de direction. Elle était précédemment animatrice économique en collectivité territoriale et pour les chambres consulaires.

Réaménagement et restructuration des locaux de la CCMG

Suite à l'arrivée de nouvelles compétences et à l'évolution des effectifs au sein de la CCMG, les locaux étaient devenus trop exigus et ne répondaient plus aux normes. Les bureaux du pôle administratif et une salle de réunion ont donc été aménagés à l'étage du bâtiment actuel. Un sanitaire accessible aux personnes en situation de handicap a été créé sur la partie rez-de-chaussée.

L'entrée de la CCMG s'effectue désormais par la rue du Buet.



La Communauté de Communes renforce son identité visuelle sur les différentes entrées du territoire

La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre souhaite renforcer sa lisibilité et son identité auprès des habitants et des touristes. Afin de marquer de manière positive l'entrée sur son territoire, un premier aménagement de giratoire a été réalisé en 2015 à Châtillon-sur-Cluses. Cet aménagement a été accompagné par l'installation d'un totem à la sortie de la commune.



La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, en partenariat avec les communes concernées, souhaite poursuivre cette démarche par des aménagements sur quatre autres sites : aux deux entrées de Mieussy (Saint-Denis et Saint-Jeoire), Talinges (pont des Gets) et Samoëns / Verchaix (Joux Plane).

Une consultation a été réalisée. Elle porte sur la mission de maîtrise d'œuvre relative à ces implantations.

De nouveaux totems devraient donc voir le jour courant 2017 afin d'embellir les entrées du territoire de la Communauté de Communes, tout en prenant en compte les problèmes de sécurité.



Le Service Urbanisme de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, mis en place depuis un an, a instruit durant ses 6 premiers mois de fonctionnement 362 équivalents permis de construire, hors permis de construire modificatifs, transferts de permis de construire, remontées mécaniques et aménagements de pistes de ski. C'est une belle performance qui marque l'attractivité de notre territoire. Chaque commune accueille, renseigne le public et réceptionne les dossiers.

Le site internet de la CCMG apporte des informations utiles pour vous aider dans vos démarches, n'hésitez pas à le consulter sur www.montagnesdugiffre.fr / **vie pratique** / **urbanisme**

Les sentiers du territoire : aménagements et projets



« Au fil du Giffre » : le nouveau cheminement voit le jour

La première phase de travaux du cheminement « Au fil du Giffre », menée entre la Zone Artisanale de Tanninges et Morillon Lac Bleu a été finalisée en 2016, en collaboration avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents et le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du Haut-Giffre. Ces travaux offrent aux habitants et touristes du territoire des loisirs diversifiés et accessibles à tous. Première étape d'un projet qui va se poursuivre jusqu'à l'horizon 2019/2020, cet aménagement structurant place la sécurité et le confort des promeneurs au centre de ses objectifs. La circulation est désormais rendue davantage aisée grâce à une voie plus spacieuse d'environ 3 mètres de large, et plus roulante, grâce à un apport de matériaux broyés, concassés et compactés. Des barrières ont également été installées aux différentes entrées du cheminement afin de garantir le respect et le calme des lieux. Ces barrières visent à interdire l'accès aux véhicules à moteur, les seules exceptions tolérées étant accordées aux services techniques, aux propriétaires ou aux gestionnaires.



Une affluence importante de promeneurs sur le Cheminement « Au fil du Giffre »

Afin de mieux comprendre les dynamiques touristiques de notre territoire, des éco-compteurs sont installés sur les sentiers de la Communauté de Communes. Deux d'entre-eux ont été placés sur le cheminement à Tanninges et à La Rivière Enverse durant l'été. Les boîtiers ont révélé le passage d'un nombre important de promeneurs pédestres ou cyclistes. Ce ne sont pas moins de **7 538** personnes à Tanninges et **6 794** à La Rivière Enverse qui ont été comptabilisées entre le 20 juillet 2016 et le 1er septembre 2016. Un pic journalier de **300** personnes a même été relevé à Tanninges mi-août. Les éco-compteurs seront déployés courant 2017 sur différentes zones stratégiques afin d'évaluer la fréquentation de notre territoire au gré des saisons et de prévoir en conséquence de futurs aménagements et entretiens de sentiers.

Un chemin partagé dont il faut préserver la bonne tenue

Le cheminement, qui s'étendra au total sur 35 kilomètres, du cirque du Fer à Cheval à Mieussy sur notre territoire, est aujourd'hui praticable de la Z.A de Tanninges à Sixt. Il s'agit d'un chemin partagé par tous : dédié aux familles, il peut être emprunté par les piétons, les vélos et les chevaux. Les chiens doivent être tenus en laisse par leur maître afin de ne pas gêner la libre circulation. Les déchets constituent une réelle menace pour notre environnement et l'aspect esthétique de notre territoire. Ils doivent être jetés dans les poubelles prévues à cet effet ou conservés dans les sacs.

Est ainsi programmée en 2017 une deuxième phase d'aménagement avec notamment le lancement d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'ouvrages traversant le Giffre, afin de garantir la sécurité et la continuité du cheminement « Au fil du Giffre » qui s'étendra à terme de Sixt à Mieussy et rejoindra par la suite la Voie Verte de l'Arve via Marignier.

Entretien des sentiers sur la Commune de Taninges

Un entretien conséquent a été effectué sur l'ensemble des itinéraires Taninges / Praz de Lys : soit des changements signalétiques, du fauchage et des changements de panneaux directionnels. Cet entretien a été effectué par l'Office National des Forêts (ONF.)



Les Montagnes du Giffre regorgent de hauts sommets remarquables tels que la Haute Pointe (1 958 m), la Pointe de Chavasse (2 012 m), le Pic du Marcelly (1 999 m), le Mont Orchez (1 347 m), le Pic du Tenneverge (2 989m), le Mont Ruan (3 040m), le Criou (2 207 m) ou encore le Buet (3 096m).

Dix refuges de montagne accueillent randonneurs et alpinistes.

Le territoire est largement couvert par la directive Natura 2000, (ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages). Il accueille également la plus grande réserve naturelle de Haute Savoie à Sixt-Fer-à-Cheval.

Randonnée, cyclisme, VTT, sports de glisse...Les Montagnes du Giffre offrent une infinie palette d'activités de plein air !



Un hélipontage spectaculaire de matériel lors de la réfection du tour des Dents Blanches ...

Réfection du balisage du Tour des Dents Blanches

Cela faisait désormais plus de 20 ans que le Tour des Dents Blanches n'avait pas fait l'objet d'un entretien signalétique conséquent. Début septembre 2016, l'ensemble de l'équipe sentiers de la CCMG a été mobilisée afin de réaliser une opération d'envergure : la réfection du balisage du Tour des Dents Blanches, côté français. Les poteaux et panneaux ont été changés, des modifications et de nouveaux supports d'information ont été adjoints aux précédents sur les panneaux directionnels. Enfin, un entretien des sentiers a été réalisé.



Élaboration, rédaction et validation du Schéma Directeur de la randonnée de la Communauté de Communes

Un schéma directeur de la randonnée a été réalisé. Ce document référence l'ensemble des sentiers balisés existants, ceux qui sont inscrits au PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraire de Promenade et de Randonnée) ainsi que les itinéraires d'intérêt local. Ces itinéraires possèdent une fiche spécifique et sont également cartographiés. Ce schéma constitue un enjeu pour le développement du territoire et permet de solliciter des aides départementales pour l'entretien, l'achat et la pose du balisage.

La prometteuse championne de Snowboard Manon Petit - Lenoir nous raconte son quotidien d'athlète

La rencontre avec la jeune snowboardeuse, qui a eu 18 ans au mois de décembre, s'est tenue au Lac aux Dames, à Samoëns. Un endroit paisible dans lequel Manon - classée 4ème Française et 23ème au classement Mondial FIS en Snowboard Cross - aime flâner ou effectuer quelques sessions d'entraînement. La jeune femme est revenue durant quelques jours dans les Montagnes du Giffre, s'entraînant souvent loin de chez elle: Autriche, Finlande, sa passion est chronophage.

Rencontre avec une athlète prometteuse soutenue par la Communauté de Communes.



CCMG : Bonjour Manon, merci de nous accorder de votre temps. La saison 2015-2016 est l'année des grands chamboulements pour vous ! Vous avez connu des victoires importantes et intégré le groupe « Coupe du monde ».

MPL : Il est vrai que ça a été une belle année : j'ai fait plusieurs podiums en Coupes d'Europe, ce qui m'a permis de remporter le Général des Coupes d'Europe, d'intégrer mon 1er Top 10 en Coupe du Monde en finissant 9ème. Et surtout, lors des Jeux Olympiques de la Jeunesse à Lillehammer, en Norvège, j'ai décroché la médaille d'or. Ces résultats m'ont permis d'intégrer en 2016 le groupe Coupe du Monde et je vais pouvoir, dès la saison prochaine, m'aligner aux côtés des meilleures rideuses mondiales !

CCMG : Qu'attendez-vous de la saison à venir ?

MPL : La saison 2017 est très importante, c'est une saison préolympique et ma première saison en Coupe du Monde, il y aura de gros événements et je compte bien leur montrer de quoi je suis capable ! Il faut savoir que les françaises avec qui je m'entraîne sont dans le Top 10 mondial, ce qui nous offre quatre places pour les Jeux Olympiques. Je dois donc améliorer ma technique, et nous verrons ensuite ce que dira cette saison qui arrive.

CCMG : Êtes-vous confiante ?

MPL : Oui, je suis confiante, mais ce n'est pas cela qui garantit quoique ce soit. Je vais me donner à fond. Je ne suis pas effrayée, je vais y aller ! *(en riant)*

CCMG : Comment se passe votre intégration dans ce groupe ? Et quel est le processus qui vous y a menée ?

MPL : L'intégration se déroule plutôt bien. Je m'entends avec tout le monde, on se donne tous des conseils, il y a une très bonne ambiance. Lorsque j'étais en troisième, j'ai intégré une classe Pôle Espoir à Chamonix, j'y ai eu de bons résultats et le reste s'est fait plutôt naturellement. Je suis montée en Coupe d'Europe, et finalement en Coupe du Monde.

CCMG : Concrètement, qu'est-ce que change dans votre façon de vous entraîner et d'aborder les compétitions le fait d'avoir intégré ce groupe de préparation ?

MPL : Et bien je dirais en premier lieu l'intensité des entraînements : je fais beaucoup plus de sport, je me centre plus sur ma technique, et j'ai davantage d'engagement. Ce qui veut dire que là, par exemple, je vais travailler sur des boarders *(les parcours)* beaucoup plus gros, et il va falloir énormément travailler sur ma lucidité pour les aborder.

CCMG : En quoi consiste votre entraînement ?

MPL : Il y a de la préparation physique tout au long de l'année, je prends très peu de jours de repos. Je vais courir, je fais des abdos, du gainage... Durant l'été, nous faisons des gros blocs de préparation physique. Une journée type consiste alors en 2 ou 3 sessions par jour, avec des activités très différentes, comme de la boxe, de la musculation, de la gymnastique, du skate. C'est très utile.

CCMG : *Cela veut dire qu'il y a des périodes dans l'année, comme l'été, durant lesquelles vous ne cherchez pas la neige ?*

MPL : L'été, nous montons tout de même sur les glaciers. Au mois de septembre justement, nous sommes allés en Argentine. Il n'y a pas de trop grosses pauses sans neige, au maximum un mois par an.



CCMG : *Entre la préparation physique et les entraînements sur le terrain, quel rôle jouent exactement vos entraîneurs ?*

MPL : Nous avons un entraîneur, Jérôme Choupin, qui s'occupe du groupes filles-coupe du monde et un préparateur physique. Nous sommes constamment suivies, notamment sur les stages ou sur les Coupes du Monde. Nous sommes ensuite plus en autonomie lorsque l'on est à la maison. Mais même en autonomie, Jérôme sait tout de nous, que ce soit notre poids ou le nombre de séances effectuées. Mais attention, son rôle n'est pas d'être dur, il nous comprend, il s'adapte aux 5 filles et aux 5 garçons qu'il gère.

CCMG : *L'année qui arrive est également importante d'un point de vue personnel. Au moment de cette interview, vous allez bientôt avoir 18 ans, vous allez passer le permis de conduire demain matin, et il faut que vous prépariez le bac. Vous réussissez à tout concilier, amis y compris ?*

MPL : C'est possible, mais il ne faut jamais perdre de vue l'objectif, et donc être sérieux et constant dans le sport. Il ne s'agit pas de tout lâcher parce qu'on veut sortir avec ses amis ou faire autre chose. Il y a des sacrifices à faire, j'en suis consciente, mais je les fais, parce que c'est pour ma passion. Je vois peu mes copines, qui sont là pour moi et qui comprennent. Le téléphone et les réseaux sociaux aident aussi beaucoup.

CCMG : *Vous avez une organisation qui est conséquente derrière vous. Il s'agit de l'association **manoongliss** et d'un blog, de réseaux sociaux... et d'une famille en or ?*

MPL : Une vraie famille en or, oui. Mes parents m'aident dans mes choix, ils s'occupent de la communication et surtout recherchent des sponsors. Le plus important est de se faire connaître. Ils passent des heures, chaque jour, à travailler

pour moi, je ne pourrais pas demander mieux. Le chantier en cours en ce moment est la création d'un fan-club. Mes parents sont géniaux et je les remercie.

CCMG : *Avez-vous des modèles sportifs qui vous inspirent particulièrement ?*

MPL : Oui bien sûr, je pense par exemple à Pierre Voltier ou Eva Samková, tous deux champions olympiques. Ils ont des parcours admirables et j'espère pouvoir faire comme, ou pourquoi pas mieux !

CCMG : *D'où vous vient cette passion du snowboard ?*

MPL : J'ai toujours habité à Samoëns et skié sur le territoire des Montagnes du Giffre. J'ai commencé par le ski et me suis très rapidement tourné vers le snowboard, bien que ma maman m'ait dit « Passe d'abord tes étoiles, et tu feras du snowboard après ». Mais je continue à remonter sur des skis tous les ans, j'adore !

CCMG : *Lorsque vous montez sur le podium, que se passe-t-il dans votre tête ?*

MPL : Lors de la remise de médailles aux Jeux Olympiques Jeunes, qui est la médaille à laquelle je tiens le plus, je n'ai pas réagi. Cela s'est passé tellement vite ! Je suis arrivée, j'ai gagné, j'ai pu faire rapidement un bisou à mes parents et le podium est directement arrivé. Mais maintenant, quand je revois les images, j'ai des petits frissons. C'est un des plus beaux jours de ma vie et à chaque fois, ça me fait quelque chose.

CCMG : *Merci pour le temps que vous nous avez accordé, et bon courage pour la saison qui s'annonce !*

MPL : C'est gentil, merci à la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes soutient activement ses sportifs de haut niveau.

Parce que constituant un exemple pour les jeunes générations, les sportifs résidant ou étant licenciés dans un club du territoire des Montagnes du Giffre peuvent se voir verser une subvention indexée sur leurs résultats.

Manon s'est par exemple vue octroyer la somme de 2 077 euros pour l'année 2016, récompensant ainsi ses excellents résultats.

Plus d'infos sur notre site :

<http://www.montagnesdugiffre.fr>



Le service de collecte des déchets ménagers continue sa modernisation

Amélioration du parc de Points d'Apport Volontaire (PAV)

Depuis 2013, la Communauté de Communes poursuit son programme de modernisation des Points d'Apport Volontaire (PAV) du territoire. Le but étant de créer ou remplacer les points existants par des conteneurs semi-enterrés. Cette démarche permet :

- une amélioration du cadre de vie et de la propreté des centres et hameaux des huit communes,
- une augmentation du nombre de PAV pour plus de proximité,
- un geste du tri facilité et une meilleure accessibilité,
- une diminution des risques de détérioration,
- une réduction des nuisances sonores et olfactives.



En 2015, les investissements dans ce domaine ont représenté un coût de 389 000 euros pour l'installation de 6 points de collecte.

10 nouveaux points d'apport volontaire ont été installés en 2016 :

- 4 sur la commune de Samoëns (« La Fruitière », « Les Beules », «Le camping» et rue de la gare),
- 1 sur la commune de Chatillon-sur-Cluses (« Bois Dessous»),
- 1 sur la commune de Sixt-Fer-à-Cheval (« Salvagny »),
- 1 sur la commune de Verchaix (« Le Bouchet »),
- 2 sur la commune de Morillon («Les Esserts »),
- 1 sur la commune de Mieussy (« Les Emonanches »).

Appel au civisme

Les conteneurs semi-enterrés d'Ordures Ménagères sont vidés régulièrement par la société COVERED; les conteneurs de tri sélectif sont eux vidés par la société Trigenium, dans le cadre d'une délégation de service.

La collecte est effectuée régulièrement (au moins une fois par semaine). Il peut arriver que les conteneurs soient pleins malgré cette fréquence rapprochée, auquel cas merci de déposer vos déchets dans un autre Point ou d'attendre que les conteneurs soient vidés.

Le fait de déposer des déchets sur la chaussée est considéré comme une infraction et donc passible d'une amende (jusqu'à 180 €).

N'hésitez pas à contacter nos services pour nous informer qu'un conteneur est saturé en nous indiquant le site et la nature des déchets accumulés.

Tél. : 04 50 47 62 00.

Ensemble, agissons pour préserver la qualité de notre cadre de vie.

Conteneur bleu

Dans le conteneur bleu, je dépose :

- les petits emballages en carton
- les briques alimentaires
- les papiers, journaux, magazines et prospectus

Sans sac et bien vidés !

C'est interdit dans le conteneur bleu !

- le blyster
- les papiers et cartons souillés
- les gros cartons

À jeter à la poubelle

À déposer en déchèterie

Ordures ménagères

Dans ce conteneur, je dépose :

uniquement des ordures ménagères

(pas de cartons, pas de pelouse et pas de déchets recyclables ...).

C'est interdit dans ce conteneur :

- les emballages recyclables
- les gros cartons, les encombrants ...

À déposer au point de tri

À déposer en déchèterie

Tournées de collecte des déchets ménagers : un service qui s'adapte aux besoins du territoire

Compte-tenu du caractère saisonnier de l'activité touristique sur le territoire, le planning de collecte des ordures ménagères est modulé au cours de l'année.

Vous trouverez ci-dessous les jours de ramassage sur votre commune de résidence :

	HIVER sem 51 & sem 1 à 16						INTERMÉDIAIRE sem 17 à 26 & sem 35 à 50						ÉTÉ sem 27 à 34					
	L	M	M	J	V	S	L	M	M	J	V	S	L	M	M	J	V	S
Châtillon-sur-Cluses																		
La Rivière Enverse																		
Mieussy																		
Morillon																		
Samoëns																		
Sixt-Fer-à-Cheval																		
Taninges																		
Verchaix																		

■ Tournée ■ Uniquement station ■ Pendant vac. scolaires

Le tri sélectif : chacun de nous peut agir

Le but du tri sélectif est avant tout environnemental. En effet le recyclage, appelé également « valorisation des déchets », permet une économie de matières premières et ainsi une meilleure préservation des milieux naturels. Afin d'optimiser la valorisation des déchets, il est nécessaire de faire le tri consciencieusement. Si les bennes comportent trop d'erreurs de tri, les déchets sont incinérés et non recyclés. Cela induit alors un surcoût pour la collectivité.

Prêtez attention à ce que vous jetez, les déchets ne sont pas « retriés » par des machines mais par des personnes, pensez à leur santé (seringues, objets tranchants..).

Le meilleur déchet reste celui que nous ne produisons pas.

En partenariat avec le SIVOM de la Région de Cluses, la CCMG a réalisé une campagne d'affichage sur les bons gestes du tri. Tous les conteneurs des points d'apport volontaire sont équipés d'autocollants vous rappelant ce que vous pouvez mettre dedans.

LES CHIFFRES DE 2015

	Ordures ménagères 4 384 tonnes
	Verre 856 tonnes
	Corps creux 96 tonnes
	Corps plats 332 tonnes
	Cartons 170 tonnes
	Bois 1190 tonnes
	Déchets verts 1110 tonnes
	Gravats 838 tonnes
	Pneus 39 tonnes
	Encombrants 953 tonnes
	Ferraille 255 tonnes
	Textile 54,5 tonnes

Deux nouvelles filières mises en place à la déchetterie

- la benne DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement) par la filière Eco-mobilier
- une récupération des palettes pour une seconde vie.

Conteneur jaune

Dans le conteneur jaune, je dépose : 😊

- les bouteilles et flacons en plastique (avec bouchons)
- les emballages métalliques (sans bouchon)

Sans sac, et bien vidés !

C'est interdit dans le conteneur jaune ! 😞

- les sacs en plastique
- les barquettes en plastique
- les pots de yaourt

À jeter à la poubelle

Conteneur vert

Dans le conteneur vert, je dépose : 😊

- les bouteilles en verre
- les pots, les bocaux en verre

Sans couvercle ni bouchon !

C'est interdit dans le conteneur vert ! 😞

- la vaisselle cassée
- les pots de fleur
- les miroirs

À jeter à la poubelle

Plan Pastoral Territorial du Haut-Giffre : les élus en visite sur le plateau de Sommand à Mieussy



Le samedi 6 août 2016, une visite d'alpage à destination des élus du territoire a été organisée en présence d'agriculteurs et de la Société d'Economie Alpestre (SEA). Cette journée a permis de souligner les différents investissements qui ont été réalisés dans les alpages du territoire.

Les travaux menés depuis 2014 sont larges : réfection de captages, création de plateformes de traite, fourniture et pose de contentions et de rénovation d'accès. Les élus et la SEA, également accompagnés par l'animatrice du Plan Pastoral de territoire (PPT) ont notamment échangé avec les agriculteurs du Groupement Pastoral de Sommand qui ont bénéficié du dispositif et ainsi pu être en mesure d'opérer des actions concrètes dans leurs alpages.

Les acteurs de cette rencontre se sont donc rendus à l'alpage des Platières où ont été installés de nouveaux équipements sur la plateforme de traite. La rencontre s'est poursuivie avec la visite de l'accès rénové à la Ramaz puis à l'alpage du Coin où les questions de l'enjeu de l'eau et du pastoralisme ont pu être abordées.

Les différents projets menés dans le cadre du Plan Pastoral de Territoire - porté par la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre ont été soutenus par la Région et par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Ce PPT permet de soutenir les agriculteurs et alpagistes du territoire via les structures éligibles : les Groupements Pastoraux, les Associations Foncières Pastorales, les Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole et les communes du PPT, à des taux intéressants d'environ 70% du montant hors taxes des projets.

Cette rencontre, qui s'est déroulée dans le partage et la convivialité a connu un succès qui a incité les élus à d'ores et déjà programmer un prochain événement pour 2017, qui aura lieu sur une autre commune où des actions auront été réalisées ou sont en cours de réalisation.

D'autres démarches de sensibilisation seront par ailleurs menées dans plusieurs classes du territoire, lors de l'année scolaire 2016-2017, avec notamment le projet pédagogique « Un berger dans mon école », en lien avec la SEA.

Grâce au Plan Pastoral Territorial du Haut-Giffre (PPT) en cours sur les Montagnes du Giffre, plusieurs améliorations pastorales ont déjà pu être réalisées sur les alpages du Haut-Giffre (11 communes membres : CCMG ainsi que St Sigismond, Arâches et Magland).



Axes du PPT du Haut-Giffre en soutien aux agriculteurs

- Conforter la vie à l'alpage en améliorant les conditions de vie : accès, logement, eau potable, énergie
- Aide à la structuration collective et gestion du foncier en alpage
- Prise en considération du multi-usage de l'alpage : projet de communication et de pédagogie, mise en place de clôtures de contention, afin d'organiser une bonne cohabitation entre les usagers.

Mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique : une étape stratégique

Les élus de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre ont décidé de mettre en place, à compter du 1er janvier 2017, la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

La Communauté de Communes percevra donc la Contribution Economique Territoriale (CET) en lieu et place des communes.



Cette démarche s'inscrit dans une volonté forte, celle de renforcer le rôle des Montagnes du Giffre dans la vie du territoire par davantage d'actions, de lisibilité, de cohérence et de moyens employés.

La FPU est un outil au service du développement du bassin de vie et la Communauté de Communes a la volonté d'en valoriser les atouts. Le cadre exceptionnel du territoire des Montagnes du Giffre suscite de l'intérêt et son attractivité économique est conditionnée la qualité des services qui y sont proposés.

Les avantages :

- Supprimer à terme les écarts de taux existants sur la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- Atténuer la concurrence entre les communes vis-à-vis de l'accueil des entreprises
- Mutualiser les risques économiques (pertes de bases de ressources suite à une diminution d'activité, une fermeture d'entreprise...)

L'application du régime de la fiscalité professionnelle unique se traduira de la manière suivante :

- En matière de fiscalité « ménages », la fiscalité additionnelle actuellement perçue par la Communauté de Communes continuera d'être perçue par cette dernière.
- En matière de fiscalité « entreprises », la Communauté de Communes se substituera de plein droit aux communes pour la perception de la totalité de la Cotisation Foncière des Entreprises, la totalité de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la totalité des Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseau (IFER) et la totalité de la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom).



En contrepartie de la fiscalité professionnelle, la CCMG a l'obligation de verser à ses communes membres une attribution de compensation afin d'assurer une neutralité budgétaire. Le montant de cette dernière correspond à la globalité de la fiscalité professionnelle transférée par chaque commune à la CCMG. En cas de transfert de charges nouvelles (par exemple la compétence promotion du tourisme en 2017 pour la majorité des communes), leur coût viendra en déduction.

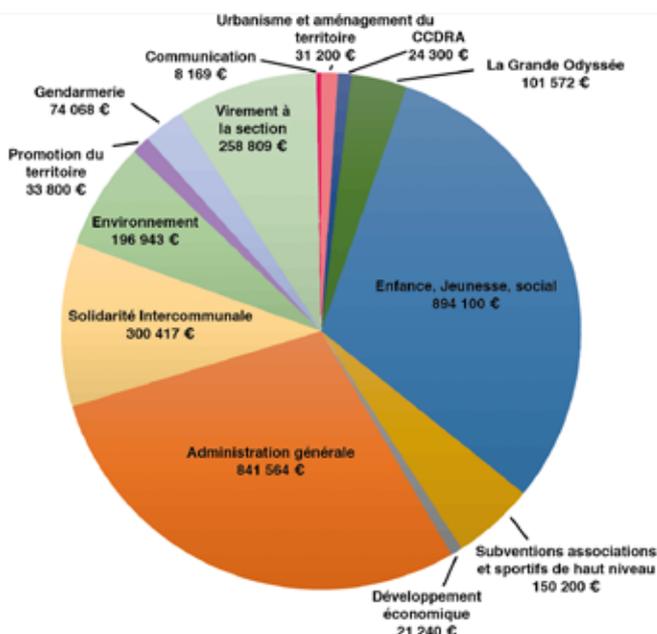
#12 — Finances & budget

Maîtriser la dépense, construire l'avenir

BUDGET PRINCIPAL 2016

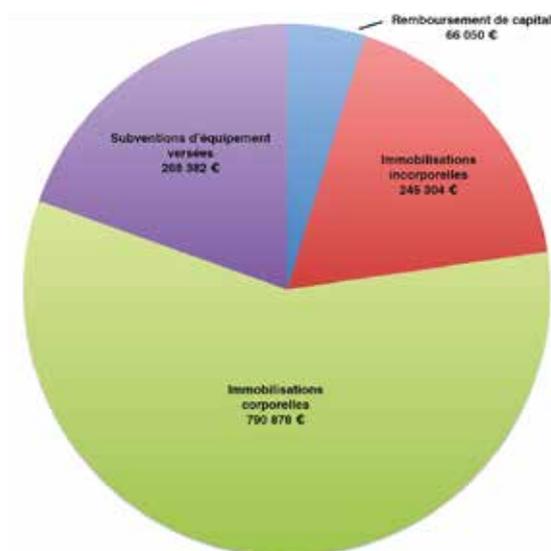
✓ **Section de fonctionnement : 2 936 382 €**

DÉPENSES



✓ **Section d'investissement : 1 370 614 €**

DÉPENSES



Source: Budget principal 2016

Le FPIC : une dépense qui augmente

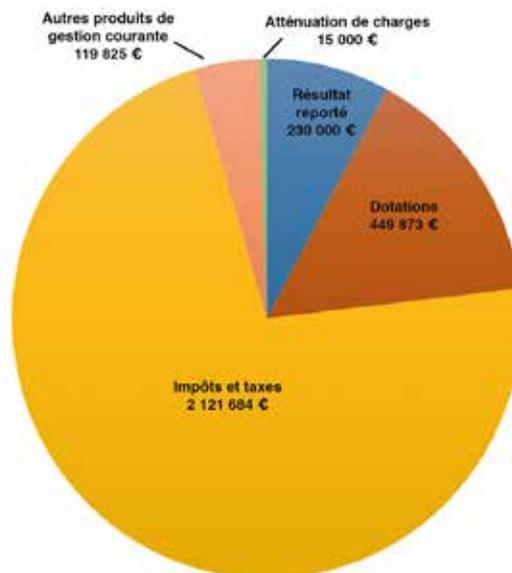
Né en 2012, ce fonds national (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes) est destiné à partager les richesses et à réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles ont à faire face. De 150 millions d'euros en 2012, ce fonds est passé à 1 milliard d'euros en 2016, soit 6,5 fois plus en 5 ans. Pour notre intercommunalité, cette contribution était de 371 539 € en 2015 et a atteint 594 136 € en 2016, pour l'ensemble du bloc intercommunal (communes et intercommunalité).

La CCMG a décidé de prendre à sa charge 50 % du montant global et de marquer sa solidarité à l'égard des communes membres.

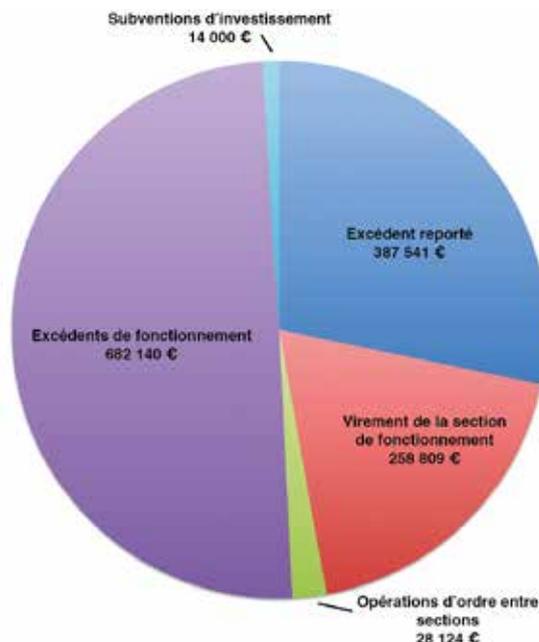
Les taux fiscaux 2016

taxe d'habitation : 3,51 %
 taxe foncière bâti : 2,38 %
 taxe foncière non bâti : 13,36 %
 CFE : 4,43 %

RECETTES



RECETTES



BUDGET DES ORDURES MÉNAGÈRES 2016

✓ Section de fonctionnement : 2 568 700 €

DÉPENSES

Charges à caractère général	1 698 300 €
Charges de personnel	542 000 €
Autres charges	8 400 €
Charges exceptionnelles	90 000 €
Amortissements	117 000 €
Virement à l'investissement	113 000 €

RECETTES

Atténuation de charges	3 500 €
Produits des services	2 294 000 €
Autres produits	31 200 €
Subvention d'exploitation	40 000 €
Excédent reporté	200 000 €

✓ Section d'investissement : 2 748 383 €

DÉPENSES

Mobilier, matériel, camions conteneurs semi-enterrés	813 383 €
Études et travaux	1 935 000 €

RECETTES

Dotations	864 603 €
Virement de fonctionnement	113 000 €
Opérations de transfert	117 000 €
Excédent reporté	1 653 779 €

Compensation Financière du Canton de Genève (CFG)

Frontalier ?

Pensez à vous faire recenser auprès de votre commune de résidence

Chaque année, dans le cadre d'un accord signé entre la France et la Suisse en 1973, le canton de Genève rétrocède des fonds aux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Ces fonds frontaliers représentent 3,5% de la masse salariale perçue par les travailleurs frontaliers qui résident en France et dont l'impôt est prélevé à la source dans le canton de Genève.

Ce système a été mis en place afin d'aider les collectivités françaises à compenser les charges induites par l'accueil de ces travailleurs frontaliers et de leur famille (mise en place de service de garde d'enfant, infrastructures de transports...).

Les conseils départementaux conservent la majeure partie des fonds pour le financement du CEVA (Liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse) et pour alimenter le fonds départemental d'interventions structurantes (FDIS), le reste de l'enveloppe est redistribué aux communes au prorata du nombre de frontaliers recensés sur leur territoire.

Vous êtes travailleur frontalier ?

Votre recensement en tant que tel auprès de votre commune de résidence a pour seul but d'améliorer la répartition des Fonds du Canton genevois et de permettre à votre commune de résidence de percevoir une quote-part.

Pour vous inscrire sur la liste auprès de votre mairie merci de communiquer les informations et présenter les documents suivants :

- vos nom et prénom,
- votre date de naissance,
- le nom et l'adresse de votre employeur,
- une copie recto-verso de votre permis de travail (si vous en possédez un),
- pour les résidents de nationalité suisse, une copie recto verso du passeport ou de la carte d'identité nationale.

En 2015, le département de la Haute - Savoie a perçu 197,46 millions.

Dans les Montagnes du Giffre

La Rivière Enverse : 18 frontaliers / 22 568€

Samoëns : 63 frontaliers / 79 393 €

Taninges : 116 frontaliers / 147 502 €

Morillon : 17 frontaliers / 20 898 €

Verchaix : 26 frontaliers / 32 384 €

Sixt-Fer-à-Cheval : n.c / 13 511 €

Mieussy : 176 frontaliers / 222 897 €

Châtillon-sur-Cluses : 55 frontaliers / 55 066 €

Service enfance jeunesse : la proximité au service des habitants

Réalisation d'un diagnostic et d'un schéma d'accueil Enfance/Jeunesse.

Un diagnostic global pour favoriser une action territoriale

Un parc conséquent d'équipements et services « Petite Enfance » est implanté sur le territoire. Il existe trois crèches associatives : « Les P'tits Bouts » à Taninges, les « P'tits Bouts » à Mieussy », « Les Loupiots » à Samoëns ; et deux ALSH associatifs : « Le Clap Jacquemard » à Taninges, « Les Petits Montagnards » à Mieussy. En sus, une structure, « La Marmotte », est un accueil de loisirs sans hébergement situé à Samoëns géré en régie par la Communauté de Communes.

Ces structures constituent la dépense la plus importante de la Communauté de Communes : 894 000 €, soit 30% du budget global de 2016.

Dans ce cadre, un appel d'offre a été lancé en septembre 2016 afin de réaliser un diagnostic des services Enfance/Jeunesse de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre. Ce diagnostic, qui débutera fin 2016, doit être suivi de la réalisation d'un schéma d'accueil pour l'Enfance et la Petite Enfance. La Communauté de Communes souhaite en effet disposer d'une appréciation externe sur l'adaptation des services aux besoins du territoire et d'éléments de comparaison par rapport aux territoires environnants. Cette démarche aura plus précisément pour objectif de quantifier l'offre existante, d'évaluer l'efficacité des structures et des modes de gestion, d'identifier des priorités d'actions du territoire et de déterminer les possibilités de financement.

Grâce à cela, la Communauté de Communes veut pouvoir répondre aux contraintes et aux demandes des familles du territoire en tenant compte de l'équilibre des équipements, de la diversité des modes d'accueil et de l'optimisation des accueils existants. Pour ce faire, elle doit se doter en 2017 d'outils pertinents pour dessiner un accueil complet et adapté.

Un Relais d'Assistants Maternelles à l'étude

Le Cabinet-Conseil portera une attention particulière à l'opportunité de création d'un Relais d'Assistants Maternelles (RAM) sur le territoire.

Lieu d'échanges, d'écoute, d'information et d'animation au service des parents, des enfants et des assistant(e)s maternel(le)s, le RAM a pour objectif de créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité d'accueil des enfants de moins de 6 ans par les assistant(e)s maternel(le)s.

Prenant la forme d'un service de proximité gratuit pour les usagers, le relais pourrait à terme créer une réelle dynamique sur le territoire des Montagnes du Giffre et favoriser un partenariat avec les associations pour les animations ou encore l'organisation d'événements.



Interview du Directeur de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement «La Marmotte»

La Communauté de Communes assure depuis 2014 la gestion en régie de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) « La Marmotte », situé à Samoëns. Les enfants sont accueillis tous les mercredis en période scolaire et durant toutes les vacances de l'année.

Nous avons 5 questions à poser à son Directeur, David Tomaszewski.



1) Pouvez-vous nous décrire la structure en quelques chiffres ?

L'ALSH accueille les enfants du territoire des Montagnes du Giffre âgés de six à onze ans. Chaque mercredi en période scolaire, une quinzaine d'enfants nous sont confiés. Nous accueillons également sur les deux mois d'été plus d'une centaine d'enfants différents, encadrés par une équipe de six animateurs.

L'ALSH a des règles très flexibles pour accueillir les enfants, avec un accès à la journée durant les vacances. Il faut en revanche annuler la venue d'un enfant 48h à l'avance. Le budget de l'ALSH est décidé et financé par la Communauté de Communes, elle-même soutenue en partie par la Caisse d'Allocations Familiales. L'accès à la structure n'est pas gratuit mais est en revanche indexée sur le quotient familial.



2) Quelle est la journée type d'un enfant à « La Marmotte » ?

Le mot d'ordre est: bien être. Les enfants sont accueillis entre 7h30 et 9h00. Le temps que les effectifs soient au complet et que tout le monde se réveille en douceur, les enfants débutent la matinée avec des petites activités ou de la lecture.

A 9h00, la journée est lancée. Les animateurs proposent plusieurs projets aux enfants, et ceux-ci choisissent celui qu'ils préfèrent. Une fois les différents groupes délimités, les activités sont mises en place. Il faut bien comprendre que celles-ci sont toujours liées au thème mensuel qui est proposé par les animateurs, afin que l'imaginaire soit stimulé et permette de développer une véritable histoire au fil des jours.

A 11h00, une séance de chant est organisée durant une vingtaine de minutes. Plébiscité, le chant est rendu davantage attractif car l'on y adjoint des chorégraphies. C'est toujours un grand moment de détente. Les enfants ont ensuite un peu de temps libre avant d'aller déjeuner.

Après celui-ci, un temps calme est observé pour ne pas brusquer la digestion, où les enfants jouent à l'ombre avec des jeux de société, etc.

A 14h00, les activités sont relancées et les enfants sont divisés en deux groupes, les 6-8 et les 9-11. L'après-midi est alors composé d'activités en extérieur. Vers 16h30, le goûter est organisé et les parents peuvent venir chercher leurs enfants jusqu'à 18h30. Il faut savoir que beaucoup d'enfants demandent à revenir à l'ALSH, même lorsque que les parents sont finalement en vacances. Le grand jeu et les animations sont très fédératrices, d'autant que l'inscription à la journée nous permet d'être flexibles et donne la possibilité aux enfants de sélectionner leurs activités préférées.

3) L'ALSH a-t-il une fonction éducative ?

Il faut tout d'abord préciser que l'ALSH n'est pas une garderie où l'enfant sera laissé à son sort, seulement surveillé et nourri. Notre structure a vocation à stimuler le sens civique de l'enfant et sa faculté à évoluer en société.

La pédagogie est présente en filigrane, lorsque des choix doivent être effectués à plusieurs. En sortie, l'environnement, tout comme le matériel mis à disposition doivent être respectés. Les enseignements civiques sont donc dispensés sans que ce soit didactique comme à l'école. Au centre aéré, il n'est pas question de tenir des leçons magistrales.

4) Qui sont les animateurs de « La Marmotte » ?

Avant tout, l'ALSH a vocation à assurer la sécurité et le confort des enfants. Les activités en extérieur et la sortie hebdomadaire sont toujours effectuées avec un nombre suffisant d'animateurs pour encadrer correctement les enfants. L'équipe d'animateurs est sélectionnée après étude d'un dossier et un entretien et est composée uniquement de stagiaires ou de diplômés en Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA). Ce dernier est remis après une formation théorique et pratique d'une vingtaine de jours. Nous attendons de nos animateurs qu'ils soient motivés et dynamiques, qu'ils aient envie de s'investir dans la préparation des programmes et qu'ils soient très disponibles.

5) Est-il possible de dormir à « La Marmotte » ?

Le centre propose effectivement des nuitées à « La Marmotte ». Nous avons la chance d'avoir à disposition une très belle demeure qui compte également un parc pour accueillir les enfants. Durant les vacances d'été, nous proposons environ une fois par semaine aux enfants de rester dormir en tente. Deux animateurs restent alors durant cette animation et organisent un barbecue et une veillée. Cela représente l'occasion de faire découvrir aux enfants pour la première fois une nuit en extérieur, sans papa, et sans maman. Les nuitées se déroulent toujours très bien, et en cas de mauvais temps, il est évidemment possible de se rapatrier dans les bâtiments.

Retrouvez toutes les informations de l'ALSH sur
<http://centrelamarmotte.blogspot.fr>





La Grande Odysée Savoie Mont-Blanc

Après une édition réussie en 2016 malgré des conditions météorologiques capricieuses, la treizième édition de la Grande Odysée Savoie Mont-Blanc, course internationale de chiens de traineaux va de nouveau être de passage dans le territoire des Montagnes du Giffre les 8 et 10 Janvier 2017. Quatorze mushers disputeront les étapes de Samoëns 1600 / Morillon 1100 et Praz de Lys-Sommand. A ces étapes s'ajouteront deux événements forts : l'Odysée des enfants, course où les enfants se transforment en mushers et l'Odysée des entreprises, qui verront une dizaine d'entreprises locales s'affronter le temps d'une course. Les services techniques sont en pleine préparation de l'événement et la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre est particulièrement fière d'accompagner, saison après saison cet événement riche en émotions !

DIMANCHE 8 JANVIER	ÉTAPE 1 Grand Massif – Montagnes du Giffre Samoëns 1600 - Morillon 1100	
	• 13h00	Odysée des entreprises
• 15h00	Départ de Samoëns 1600	
• 19h00	Arrivée à Morillon 1100 Les Esserts*	

MARDI 10 JANVIER	ÉTAPE 3 Sommand - Praz-de-Lys - Sommand Montagnes du Giffre	
	• À partir de 10h00	Départ de l'étape au pied des pistes de Sommand Départ du Trophée Open Départ de la course MID-distance
• 11h30 - 12h30	L'Odysée des enfants à Sommand	
• 12h30 - 15h30	Bivouac animé et contrôle vétérinaire au Praz de Lys	
• 14h00 - 17h30	Arrivée à Sommand	

En attendant les arrivées, de nombreuses animations seront proposées par les Offices de Tourisme : villages pour les enfants, initiation au paret et au yoner, animations Grand Nord, stands de boissons chaudes et de restauration rapide... Rendez pour une treizième édition conviviale et inoubliable !

L'événementiel au service du bien vivre



La Communauté de Communes soutient ardemment les évènements sportifs et culturels du territoire. Sa mission est de diversifier et fidéliser les publics, de créer du lien, de valoriser et mieux faire connaître le territoire à ses habitants.

La Communauté de Communes accompagne dans ce cadre de nombreuses associations pour la réalisation d'évènements à rayonnement intercommunal. Qu'ils soient sportifs (Samoëns Trail Tour, la Rando VTT de la Ramaz) ou musicaux (Sommand Festival, Festigrat's, Festoche in the garden, Fête des vieilles casquettes...), ils offrent des moments de partage et d'émotion au public.

La Communauté de Communes soutient également chaque année les Offices de Tourisme des Montagnes du Giffre, en finançant sa représentation aux Salons de l'Agriculture et du Randonneur, vitrines très importantes pour son terroir et ses attraits touristiques.

L'ensemble des évènements des 8 communes de notre territoire est présenté dans l'Agenda des Événements, financé et réalisé par la Communauté de Communes. Il paraît chaque année en juin et couvre le deuxième semestre. Il est pensé comme un outil de promotion à destination des habitants et de la population touristique.

L'agenda est à votre disposition dans les mairies et les offices de tourisme des 8 communes.

Participez vous-aussi à ces évènements où la bonne humeur est de mise !

Opéra Studio de Genève

La 7ème édition d'Europa Musa a une fois de plus, lors de la seconde moitié de juillet 2016 ravi la population du territoire. Ont résonné des notes du monde et plus particulièrement de jazz dans les Montagnes du Giffre, où se sont également tenus des conférences et les plébiscités « concerts découvertes ».

De nombreux artistes reviendront de nouveau en 2017 pour un spectacle placé sous le thème des mosaïques d'Europe !



Le Service d'Assainissement Non Collectif lance son opération groupée de réhabilitation des assainissements

La vocation du Service d'Assainissement Non Collectif, géré par le SIVM

Le Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a pour objectif le conseil aux particuliers pour la construction de systèmes individuels de traitement des boues et le contrôle des installations existantes. Il couvre les communes de Chatillon-sur-Cluses, La Rivière Enverse, Talinges, Mieussy et Onnion.

Des contrôles périodiques obligatoires de bon fonctionnement sont effectués environ tous les six ans et font l'objet d'une redevance de 120 euros.

Un service de vidange groupé

Depuis 2014, le syndicat a mis en place un service facultatif de vidanges groupées. Celui-ci garantit l'élimination des matières de vidange et sa parfaite traçabilité à un coût avantageux obtenu par le SIVM du Haut Giffre, dans le cadre d'un appel d'offres public : 190 euros HT par vidange pour un pompage de 2m³ maximum (puis 50 euros HT par m³ supplémentaire).

Ce sont ainsi 152 vidanges qui ont été effectuées en 2015. Les opérations continuent en 2016 et seront également reconduites en 2017, en remplissant un bon d'adhésion disponible auprès des mairies des communes concernées où dans les locaux du SIVM du Haut Giffre (508 avenues des Thézières, 74440 TANINGES).

Un service de réhabilitation groupée

Lorsque l'assainissement d'une habitation est considéré comme un « point noir », en raison de son impact sur le milieu naturel, il nécessite des travaux de mises aux normes.

Pour vous accompagner dans vos démarches et permettre l'accès à des subventions, le SIVM du Haut - Giffre organise une opération groupée de réhabilitation des assainissements.

Ce programme se déroule en deux phases :

- une phase d'étude d'avant projet : un bureau d'étude choisi par le syndicat, après mise en concurrence, détermine les travaux à envisager.
- une phase de travaux : une entreprise choisie par vos soins effectuera les travaux à votre domicile.

L'opération vous offre les perspectives d'une aide du Conseil Départemental de 112,5 euros par étude de sol et d'une aide de l'Agence de l'eau de 3000 euros par installation pour les travaux. Le programme concerne pour le moment les seules communes de La Rivière Enverse et de Mieussy. Les autres communes de la Communauté de Communes sont, elles, en attente d'éligibilité.

Pour tout renseignement, veuillez contacter Julien Colas au SIVM du Haut Giffre au 04 50 47 62 05.

Le SIVM du Haut - Giffre

Le SIVM du Haut-Giffre est chargé par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie de l'organisation de l'ensemble des transports scolaires sur son territoire. Le secteur du SIVM du Haut-Giffre, concernant cette compétence, regroupe sept communes, Sixt-Fer-à-Cheval, Samoëns, Morillon, Verchaix, La Rivière Enverse, Talinges et Mieussy avec un total de plus de 800 enfants transportés.

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie subventionne le transport scolaire à hauteur des deux tiers du coût global, une participation est demandée aux familles et le reste est pris en charge par la commune de résidence des élèves.



Comment s'inscrire au service ?

Les inscriptions pour une rentrée en septembre, se font entre le début du mois de mai et le 15 juillet dernier délai. Passée cette date, et pour une meilleure organisation du service, une majoration sera imputée.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le service transports scolaires
tél. : 04 50 47 62 08
mail : wabdaoui@hautgiffre.fr

L'histoire mouvementée de la chapelle de Jacquicourt

Située sur le magnifique plateau de Loex à 1610m d'altitude, à la limite des communes de Verchaix, Taninges et Les Gets, la chapelle de Jacquicourt a connu une histoire particulièrement mouvementée.

En 1313, les trois communes décidèrent de délimiter leur territoire. A cette époque, Verchaix faisait alors partie de Samoëns. Les communes ne s'entendirent pas sur les délimitations de leurs territoires respectifs alors qu'une parcelle appelée « le sar de Jacquier Curt » (à l'origine du nom Jacquicourt) faisait l'objet d'une convoitise particulière des trois parties.

Débuta alors un procès qui dura...366 ans ! Un accord fut enfin trouvé en juin 1679, et l'on décida alors de la construction de la chapelle pour symboliser cette entente finalement retrouvée après tant d'années de procédures.

Pourtant, dans la nuit du 14 au 15 août de la même année, alors qu'elle n'était pas encore achevée, des mains mal intentionnées procédèrent à sa destruction.

Il fallut attendre 1986 pour que des passionnés, citoyens des trois communes concernées, décident de reconstruire l'édifice religieux sur la base des fondations d'origine.

Depuis, chaque année au mois de septembre, se tient un pèlerinage rassembleur qui scelle définitivement la réconciliation entre les trois communes.

L'été dernier, les communes de Verchaix, Taninges et Les Gets ont financé la réfection complète de la couverture en tavaillons ...avec l'accord unanime de leurs conseils municipaux respectifs !



Tourisme

La compétence "Promotion du Tourisme" : une nouvelle donne

Les nouvelles Loi Montagne et Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) modifient la donne en matière de tourisme.

A compter du 1er janvier 2017, les intercommunalités doivent assumer la compétence promotion du tourisme. La très importante quantité de textes n'est pas facile à interpréter et suscite des interrogations : que met-on sous le vocable « promotion du tourisme » ? Quel impact ont ces nouveaux textes législatifs sur les structures existantes et notamment les Offices de Tourisme ?

Notre territoire, niché au cœur de majestueuses montagnes et de deux domaines skiables, Praz de Lys-Sommand et le Grand Massif, bénéficie d'un tourisme substantiel. Cette richesse, tout comme l'action et l'engagement des acteurs locaux (communes, associations, ...) doit être préservée.

Ainsi, la Communauté de Communes, dans ce contexte législatif évolutif a choisi une démarche pragmatique qui garantit la place de l'ensemble des Offices de Tourisme dans notre bassin de vie. Une concertation est menée à la fois avec les Offices de Tourisme de Praz de Lys Sommand, Morillon, Sixt-Fer-à-Cheval, Verchaix et Samoëns et les Communes du territoire pour définir un schéma opérationnel conforme aux textes en vigueur et qui soit surtout compatible avec les enjeux touristiques à relever.

A cet égard une réunion de travail a été tenue le 29 novembre 2016 en présence des Offices de Tourisme et les représentants des Communes pour élaborer un schéma de la promotion du tourisme, qui respecte les engagements des différents partenaires.

Concerts, spectacles et événements

La Semaine Vigneronne

- > du 12/01 au 16/01
- > Samoëns
- + Infos : Office de Tourisme de Samoëns
tél. : 04 50 34 40 28

Nocturne du Pelly

- > 20/01
- > Camping du Pelly · Sixt-Fer-à-Cheval
- + Infos : Office de Tourisme de Sixt Fer à Cheval
tél : 04 50 34 49 36

Les Hivernales du Haut Giffre

- > 22/01
- > Cirque du Fer à Cheval
- + Infos : stations de Sixt-Fer-à-Cheval, Samoëns, Morillon et Verchaix
tél : 04 50 34 40 28
04 50 90 12 38
04 50 34 49 36
04 50 90 10 08

Concert Glyys acoustique

- > 26/01
- > Morillon 1100 Les Esserts
- + Infos : Office de Tourisme de Morillon
tél.: 04 50 90 12 38

Festi Nordic

- > 28/01
- > Patte d'oie à l'entrée du Plateau Praz de Lys Talinges
- + Infos : Praz de Lys Sommand Tourisme
tél. : 04 50 43 02 72
04 50 34 25 05

Exposition des photos de Philippe Mulatier

- > du 10/12 & 10/03
- + Infos : Espace culturel
Place de la gare · Sixt-Fer-à-Cheval
tél. 04 50 90 01 49

Festival du Théâtre de Boulevard

- > du 04/02 au 19/02
- > Samoëns
- + Infos : Mairie de Samoëns
tél. : 04 50 34 42 38

Atelier chocolat

- > 09/02 - 16/02 - 23/02 - 02/03
- > Verchaix
- + Infos : Office de Tourisme de Verchaix
tél. : 04 50 90 10 08